

# SYNDICAT MIXTE DE L'ESPACE DE RESTITUTION DE LA GROTTE CHAUVET (SMERGT)



## NOTE BREVE ET SYNTHETIQUE – CFU 2025 – BP 2026

E-mail : [contact@smergc.fr](mailto:contact@smergc.fr)

Site web : [www.grottechauvetardeche.fr](http://www.grottechauvetardeche.fr)

Tél. : 04 75 29 04 35

SMERGC Pôle Bésignoles

6 F, route des Mines 07000 Privas



# TABLE DES MATIÈRES

ANALYSE FINANCIERE RETROSPECTIVE _____	4
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES _____	4
Evolution des dépenses réelles de fonctionnement _____	4
SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES _____	7
Evolution des recettes réelles de fonctionnement _____	7
SECTION D'INVESTISSEMENT _____	8
Evolution des dépenses réelles d'investissement _____	8
Financement des dépenses d'équipement réalisées de 2020 à 2025 _____	9
LA SITUATION FINANCIERE DU SMERGC _____	9
Analyse de la dette _____	9
Capacité de désendettement du SMERGC _____	11
Les résultats de l'exercice 2025 _____	11
L'analyse des soldes intermédiaires de gestion du SMERGC _____	11
BUDGET 2026 _____	13
PRESENTATION DU BUDGET 2026 - BUDGET GENERAL _____	13
- Les dépenses de fonctionnement _____	13
Les charges à caractère général (chapitre 011) _____	13
Les charges de personnel (chapitre 012) _____	13
Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) _____	14
Les charges financières (chapitre 66) _____	14
Les charges exceptionnelles (chapitre 67) _____	14
Les recettes de fonctionnement _____	15
Les produits de service (chapitre 70) _____	15
Les dotations et compensations (chapitre 74) _____	15
Autres produits de gestion courante (chapitre 75) _____	16
Synthèse du budget 2026 de la section de fonctionnement : _____	17
Les dépenses d'investissement _____	18
Les dépenses d'équipement (chapitres 20/21/23) _____	18
Le remboursement de la dette en capital (chapitre 16) _____	19
Les opérations patrimoniales (opérations d'ordre) _____	19
Synthèse des objectifs 2026 de la section d'investissement : _____	20
BUDGET ANNEXE FICOL - LAOS _____	21
PREAMBULE _____	21
SITUATION FINANCIERE AU 31/12/2025 _____	

Les résultats de l'exercice 2025	21
LE BUDGET 2026	22



# ANALYSE FINANCIERE RETROSPECTIVE

## SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

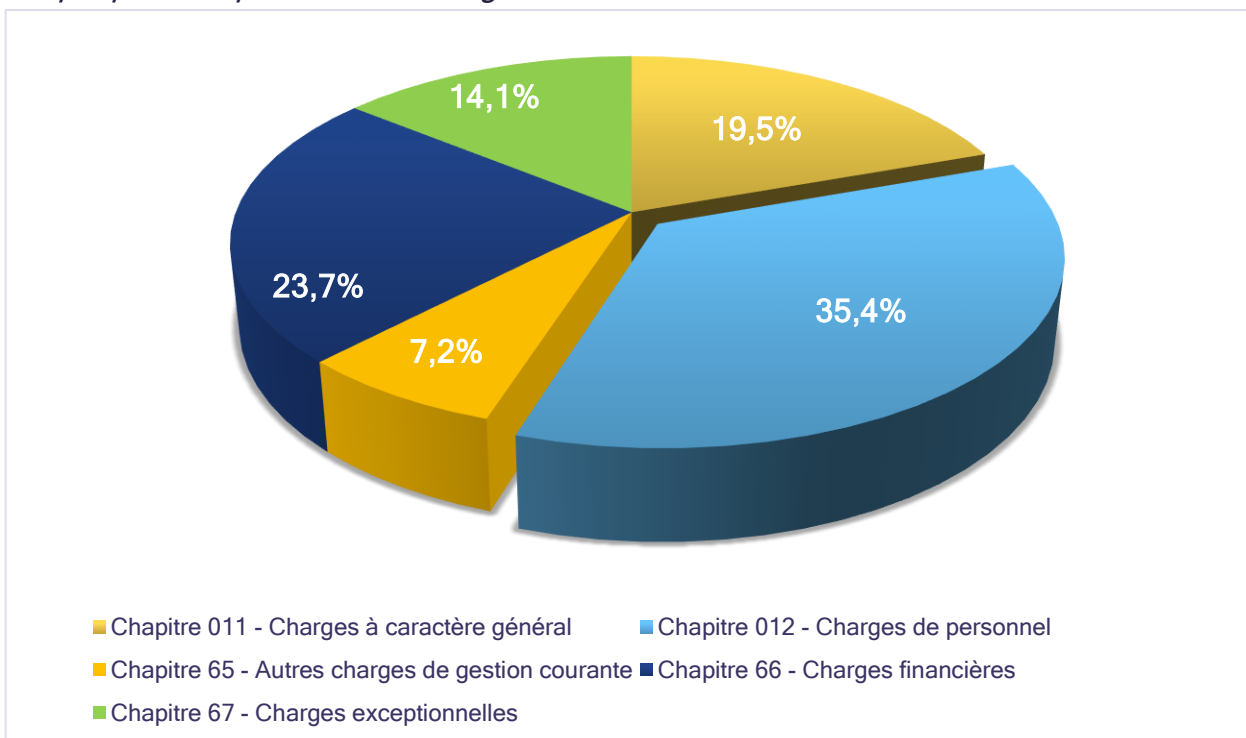


### Evolution des dépenses réelles de fonctionnement

Les charges réelles de fonctionnement (hors amortissements) du Syndicat s'élèvent à 875 742 € en 2025. Depuis 2020 elles ont diminué de 31.3%. Elles sont composées de 5 principaux postes :

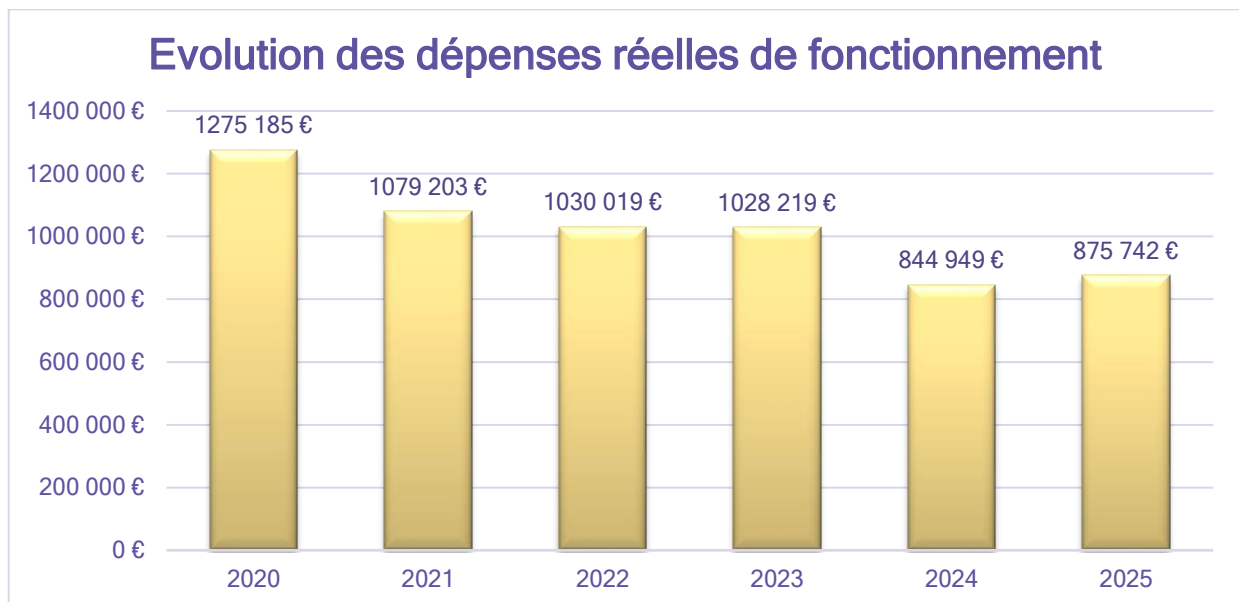
- Les charges de personnel : 35.4% des charges réelles de fonctionnement.
- Les charges à caractère général : 19.5% des charges réelles de fonctionnement, constituées essentiellement d'achat de fournitures, de fluides et de prestations de services.
- Les autres charges de gestion courante : 7.2% des charges réelles de fonctionnement constituées essentiellement des participations et subventions versées ainsi que des indemnités des Elus.
- Les charges d'intérêts de la dette : 23.7% des charges réelles de fonctionnement,
- Les charges exceptionnelles : 14.1% des charges réelles de fonctionnement correspondant entre-autres à l'émission du mandat pour l'annulation du titre émis en 2024 pour la taxe d'aménagement à l'encontre de Chauvet 2.

*Graphique de répartition des charges de fonctionnement en 2025 :*



	2020	2021	2022	2023	2024	2025
<b>Chapitre 011 - Charges à caractère général</b>	241 561 €	293 601 €	271 283 €	220 277 €	178 161 €	171 188 €
<b>Chapitre 012 - Charges de personnel</b>	391 361 €	210 225 €	167 074 €	267 176 €	299 476 €	310 310 €
<b>Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante</b>	203 680 €	186 035 €	248 675 €	154 542 €	80 922€	62 987 €
<b>Total des dépenses de gestion</b>	<b>836 602 €</b>	<b>689 861 €</b>	<b>687 032 €</b>	<b>641 994 €</b>	<b>558 559 €</b>	<b>544 485 €</b>
<b>Chapitre 66 - Charges financières</b>	420 152 €	389 342 €	342 987 €	301 113 €	255 017 €	207 645 €
<b>Chapitre 67 - Charges exceptionnelles</b>	18 432 €	0 €		85 111 €	31 373 €	123 612 €
<b>Total des charges réelles</b>	<b>1 275 185 €</b>	<b>1 079 203 €</b>	<b>1 030 019 €</b>	<b>1 028 219 €</b>	<b>844 949 €</b>	<b>875 742 €</b>
<b>Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>1 848 148 €</b>	<b>1 849 294 €</b>	<b>1 816 143 €</b>	<b>1 807 929 €</b>	<b>1 872 769 €</b>	<b>1 873 695 €</b>
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>3 123 333 €</b>	<b>2 928 497 €</b>	<b>2 846 162 €</b>	<b>2 836 148 €</b>	<b>2 717 718 €</b>	<b>2 749 437 €</b>

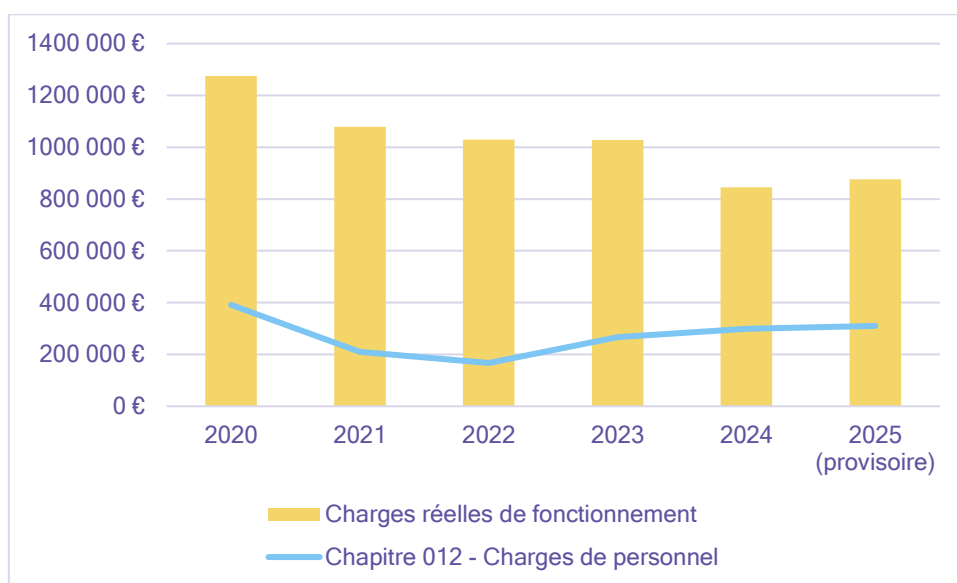
Evolution des dépenses réelles de fonctionnement	Total dépenses réelles de fonctionnement	Variation DRF
<b>2020</b>	1 275 185 €	
<b>2021</b>	1 079 203 €	-15,4%
<b>2022</b>	1 030 019 €	-4,6%
<b>2023</b>	1 028 219 €	-0,2%
<b>2024</b>	844 949 €	-17,8%
<b>2025</b>	875 742 €	3,6%



## Focus sur les charges de personnel :

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
<b>Charges réelles de fonctionnement</b>	1 275 185 €	1 079 203 €	1 030 019 €	1 028 219 €	844 949 €	875 742 €
<b>Chapitre 012 - Charges de personnel</b>	391 361 €	210 225 €	167 074 €	267 176 €	299 476 €	310 310 €
<b>% des charges de personnel /aux dépenses réelles de fonctionnement</b>	30,7%	19,5%	16,2%	26,0%	35,4%	35,4%

*Graphique d'évolution des charges personnel par rapport aux charges de fonctionnement :*



Les subventions versées aux associations :

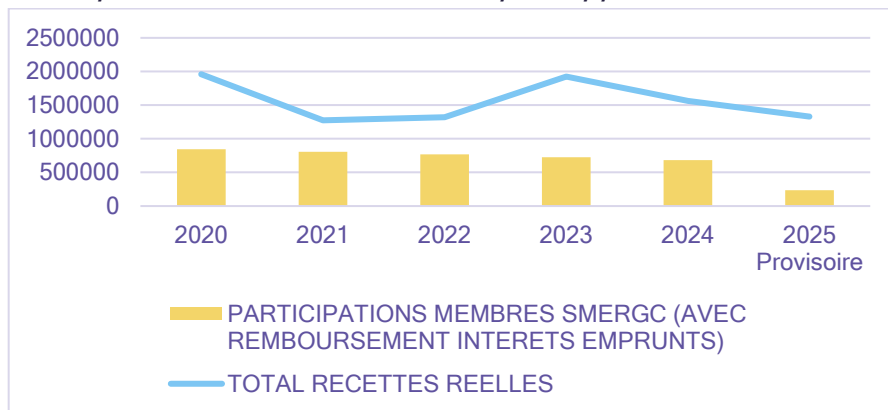
	2020	2021	2022	2023	2024	2025
<b>Subventions aux associations</b>	180 759 €	163 811 €	223 548 €	125 876 €	42 400 €	38 000 €

## SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

### Evolution des recettes réelles de fonctionnement

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
<b>70 Produits des services, du domaine et ventes diverses</b>	11 074 €	- €	- €	243 820 €	135 936 €	216 460 €
<b>74 Dotations, subventions et participations (4)</b>	1 351 594 €	824 423 €	766 192 €	850 189 €	712 869 €	257 364 €
7472 Dotations et participations Régions	423 197 €	403 211 €	383 096 €	361 945 €	340 235 €	117 882 €
7473 Dotations et participations Départements	423 197 €	403 211 €	383 096 €	361 945 €	340 235 €	117 882 €
74788 Autres organismes	505 200 €	18 000 €	- €	126 300 €	32 400 €	21 600 €
<b>75 Autres produits de gestion courante (4)</b>	578 256 €	446 388 €	545 086 €	735 683 €	705 558 €	844 299 €
757 Redevances versées par les fermiers et concessionnaires	494 751 €	309 765 €	423 493 €	735 078 €	699 496 €	769 616 €
7581 Redevances pour concessions, brevets, licences, marques, procédés		11 124 €	- €	- €	- €	
7588 Autres produits divers de gestion courante	83 505 €	125 498 €	121 593 €	606 €	6 062 €	74 683 €
<b>013 Atténuations de charges</b>		- €	- €	1 424 €	7 615 €	2 223 €
<b>Total gestion des services</b>	1 940 924 €	1 270 810 €	1 311 278 €	1 831 116 €	1 561 978 €	1 320 346 €
<b>77 Produits exceptionnels</b>	17 954 €	3 502 €	6 888 €	93 479 €	- €	- €
<b>Total recettes réelles</b>	1 958 877 €	1 274 312 €	1 318 166 €	1 924 595 €	1 561 978 €	1 320 346 €

*Participations membres SMERGC par rapport aux recettes réelles totales*



REÇU EN PREFECTURE

le 09/03/2026

Application agréée E-legalite.com

Détail de la participation des membres du SMERGC (Région et Département) :

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
<b>Montant annuel de la participation pour chaque membre</b>	423 197 €	403 211 €	383 096 €	361 945 €	340 235 €	117 882 €
<b>Part participation au fonctionnement SMERGC pour chaque membre</b>	225 000 €	225 000 €	225 000 €	225 000 €	225 000 €	25 000 €
<b>Part remboursement intérêts dette</b>	198 197 €	178 211 €	158 096 €	136 944 €	115 235 €	92 882 €

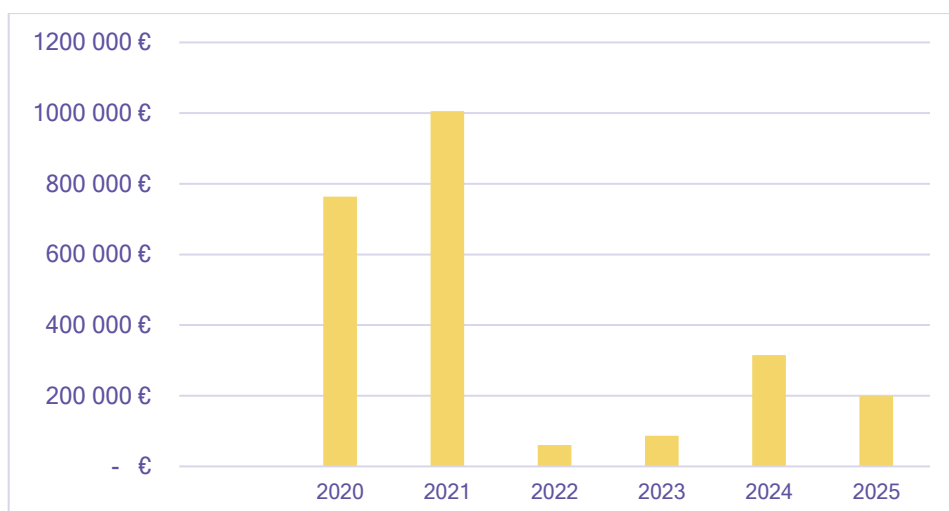
## SECTION D'INVESTISSEMENT

### Evolution des dépenses réelles d'investissement

De 2020 à 2025 le SMERGC a investi 2 429 K€ (dépenses d'équipement) soit en moyenne 404 K€ par an. En parallèle le SMERGC s'est désendetté puisqu'il a remboursé 7 841 K€ d'emprunt alors que sur la même période il n'a contractualisé que 1 792 € de nouveaux emprunts pour financer la réalisation du centre de conférence.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
TOTAL DEPENSES EQUIPEMENT	763 723 €	1 005 753 €	60 030 €	86 472 €	314 708 €	198 733 €
EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 141 760 €	1 211 381 €	1 313 868 €	1 351 759 €	1 391 057 €	1 431 628 €
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>	<b>1 905 483 €</b>	<b>2 217 134 €</b>	<b>1 373 898 €</b>	<b>1 438 232 €</b>	<b>1 705 765 €</b>	<b>1 630 361 €</b>
AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	1 277 676 €	1 214 200 €	1 249 367 €	637 230 €	657 231 €	657 231 €
NEUTRALISATION DES AMORTISSEMENTS	485 774 €	549 587 €	514 949 €	1 127 085 €	1 173 693 €	1 175 265 €
OPERATIONS PATRIMONIALES			1 916 667 €			
<b>TOTAL DEPENSES ORDRE</b>	<b>1 763 450 €</b>	<b>1 763 787 €</b>	<b>3 680 983 €</b>	<b>1 764 315 €</b>	<b>1 830 924 €</b>	<b>1 832 495 €</b>
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>3 668 933 €</b>	<b>3 980 921 €</b>	<b>5 054 881 €</b>	<b>3 202 547 €</b>	<b>3 536 689 €</b>	<b>3 462 856 €</b>

*Evolution des dépenses d'équipement :*



REÇU EN PREFECTURE

le 09/03/2026

Application agréée E-legalite.com

## Financement des dépenses d'équipement réalisées de 2020 à 2025

Les dépenses d'équipement réalisées de 2020 à 2025 ont été financées comme suit :

- Subventions : 632 400 € dont 600 000 € de subvention du Département et de la Région pour le centre de conférence ;
- Emprunts : 1 792 000 €
- Fonds propres : 5 020 €

## LA SITUATION FINANCIERE DU SMERGC

### Analyse de la dette

L'encours de dette de la Collectivité au 31/12/2025 s'élève 5 819 316 €.

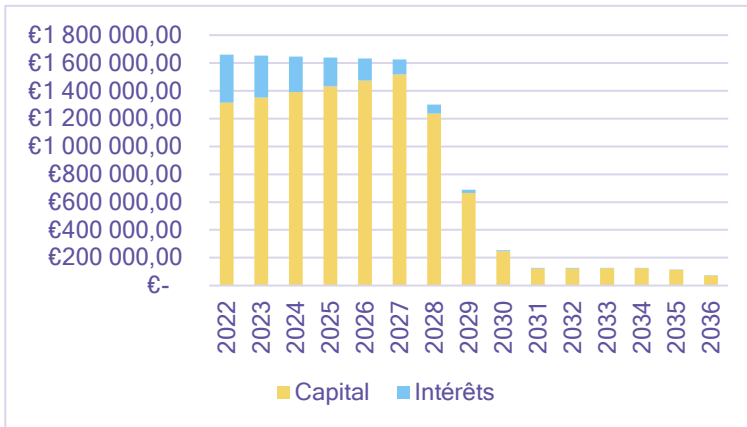
N°	Année	Nature de la dette	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (3)	Capital restant dû au 01/01/2025	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice 2025	
						Type de taux	Index	Niveau de taux d'intérêt lors du vote du budget	Capital	Charges d'intérêt
20123 (CA)	2012	Réalisation de l'ERGC	A-1	523 162,50	5	F	EUR3M + 2,66	4,980	166 051,34	22 383,65
001971 492S (CF)	2012	Réalisation de l'ERGC	A-1	400 000,16	5	F	Fixe 4,98 %	4,498	133 333,32	17 669,78
814983	2013	Réalisation de l'ERGC	A-1	642 364,91	6	F	Fixe 3,65 %	3,650	152 061,43	23 446,32
A19130 7X000	2013	Réalisation de l'ERGC	A-1	636 709,73	6	F	Fixe 3,65 %	3,650	150 722,73	23 239,91
A19130 F8000	2013	Réalisation de l'ERGC	A-1	956 746,05	6	F	Fixe 3,5 %	3,500	226 989,10	33 486,11
871273	2014	Réalisation de l'ERGC	A-1	1 176 059,19	6	F	Fixe 3,5 %	3,500	219 313,14	41 162,07
940379 5	2014	Réalisation de l'ERGC	A-1	399 320,75	7	F	Fixe 3,02 %	3,020	75 183,83	12 059,49
CO8107	2014	Réalisation de l'ERGC	A-1	400 034,00	6	F	Fixe 3,02 %	3,020	75 203,45	12 315,93
102733 4	2015	Réalisation de l'ERGC	A-1	362 926,22	8	F	Fixe 1,5	1,500	58 258,81	5 443,89
953870 8	2015	Réalisation de l'ERGC	A-1	362 926,22	8	F	Fixe 1,6	1,500	58 258,81	5 443,89
593196 5	2020	Centre de Conférence	A-1	555 696,12	13	F	Fixe 1,16%	1,160	48 823,27	6 234,21
076878 G	2021	Centre de Conférence	A-1	834 998,45	14	F	Fixe 0,57%	0,580	67 428,63	4 759,49

REÇU EN PREFECTURE

le 09/03/2026

Application agréée E-legalite.com

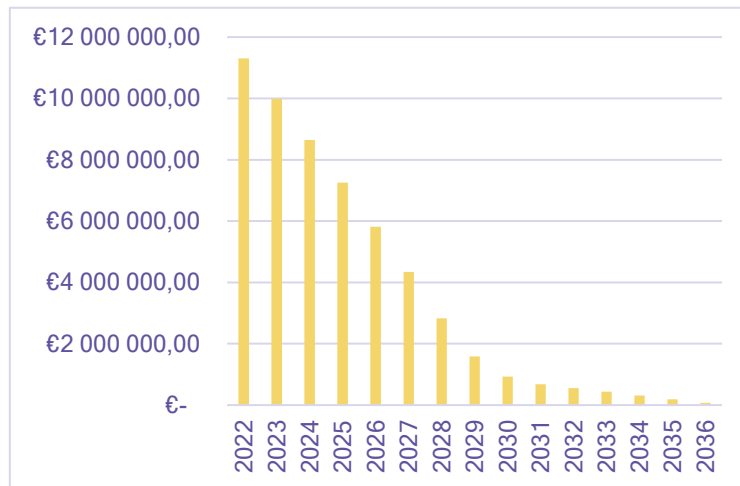
### Evolution de l'annuité de la dette :



	Capital	Intérêts	Annuité
2022	1 313 868,40 €	345 971,16 €	1 659 839,56 €
2023	1 351 759,47 €	301 069,54 €	1 652 829,01 €
2024	1 391 056,88 €	255 017,10 €	1 646 073,98 €
2025	1 431 627,85 €	207 644,74 €	1 639 272,59 €
2026	1 473 842,48 €	158 697,88 €	1 632 540,36 €
2027	1 517 521,34 €	108 274,48 €	1 625 795,82 €
2028	1 237 550,72 €	62 283,79 €	1 299 834,51 €
2029	665 064,04 €	24 824,82 €	689 888,86 €
2030	246 629,40 €	8 021,62 €	254 651,02 €
2031	122 104,96 €	5 140,64 €	127 245,60 €
2032	123 112,40 €	4 133,20 €	127 245,60 €
2033	124 129,18 €	3 116,42 €	127 245,60 €
2034	125 155,45 €	2 090,15 €	127 245,60 €
2035	112 426,99 €	1 054,24 €	113 481,23 €
2036	71 779,02 €	409,10 €	72 188,12 €
<b>Total</b>	<b>11 307 628,58 €</b>	<b>1 487 748,88 €</b>	<b>12 795 377,46 €</b>

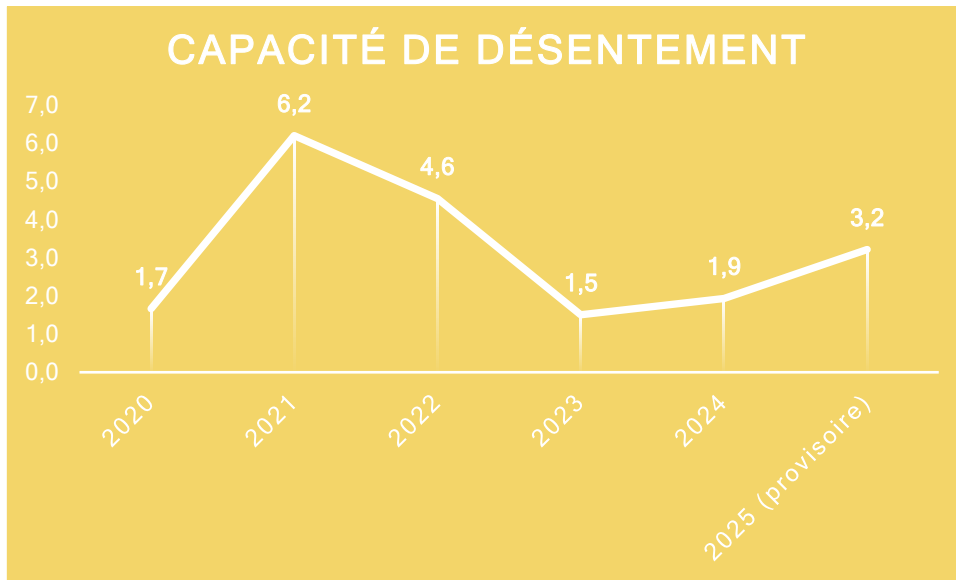
	Capital restant dû au 1 <sup>er</sup> janvier
2022	11 307 628,78 €
2023	9 993 760,38 €
2024	8 642 000,91 €
2025	7 250 944,03 €
2026	5 819 316,18 €
2027	4 345 473,70 €
2028	2 827 952,36 €
2029	1 590 401,64 €
2030	925 337,60 €
2031	678 708,20 €
2032	556 603,24 €
2033	433 490,84 €
2034	309 361,66 €
2035	184 206,21 €
2036	71 779,22 €

### Evolution de l'encours de la dette :



## Capacité de désendettement du SMERGC

La capacité de désendettement du SMERGC en 2025 est estimée à 3.2 années. Cela signifie que si le Syndicat devait mobiliser toute son épargne brute pour rembourser l'ensemble de sa dette cela prendrait moins de 4 ans.



## Les résultats de l'exercice 2025

Résultat de la section de fonctionnement - Excédent	+ 403 403 €
Résultat de la section d'investissement - Excédent	- 7 265.79 €
Résultat global de l'exercice - Excédent	+ 396 137.76 €
Résultat reporté exercice antérieur - Excédent	+ 1 812 171.24 €
Résultat global de clôture - Excédent	+ 2 208 309.00 €
Solde déficitaire des restes à réaliser	- 22 855.00 €
Résultat excédentaire après financement des restes à réaliser	2 185 454.00 €

Ce résultat constitue une réserve qui permettra de financer une partie des investissements ultérieurs.

## L'analyse des soldes intermédiaires de gestion du SMERGC

Pour mémoire, définitions des différentes épargnes :

- Épargne de gestion :

Correspond au différentiel entre les produits courants et les charges courantes, indépendamment des opérations financières. Son emploi est d'assurer le règlement des intérêts.

- Épargne brute :

Correspond à l'épargne de gestion diminuée des intérêts dus et du résultat exceptionnel.

- Épargne nette/disponible :

Elle représente la ressource disponible susceptible d'être réinvestie dans et/ou dans le fonds de roulement.

L'épargne brute amputée de l'amortissement de la dette, hors réaménagement financé par emprunt et remboursement de la dette récupérable, est appelée épargne nette.

L'épargne brute est un des soldes intermédiaires de gestion le plus pertinent pour apprécier la santé financière d'une collectivité locale. Elle constitue la ressource interne dont dispose la collectivité pour financer ses investissements de l'exercice. Elle s'assimile à la Capacité d'Autofinancement » (CAF) utilisée en comptabilité privée.

Elle constitue un double indicateur :

- Un indicateur de « l'aisance » de la section de fonctionnement, dans la mesure où son niveau correspond à un « excédent » de recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Cet excédent est indispensable pour financer les investissements et rembourser la dette existante.
- Un indicateur de la capacité de la collectivité à investir ou à couvrir le remboursement des emprunts existants.

La préservation d'un niveau « satisfaisant » d'épargne brute doit donc être le fondement de toute analyse financière prospective, car il s'agit à la fois d'une contrainte de santé financière (la collectivité doit dégager chaque année des ressources suffisantes pour couvrir ses dépenses courantes et rembourser sa dette) et légale (l'épargne brute ne doit pas être négative).

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
<b>Epargne de gestion</b>	1 104 322 €	580 949 €	624 246 €	1 189 121 €	1 003 419 €	775 861 €
<b>Epargne brute (capacité d'autofinancement)</b>	683 692 €	195 109 €	288 147 €	896 376 €	717 029 €	444 604 €
<b>Dette en capital</b>	1 141 760 €	1 211 381 €	1 313 868 €	1 351 759 €	1 391 057 €	1 431 628 €
<b>Epargne nette</b>	- 458 068 €	- 1 016 272 €	- 1 025 721 €	- 455 384 €	- 674 028 €	- 987 024 €

A noter que l'épargne brute ne permet pas de couvrir le remboursement des emprunts d'où la nécessité de solliciter une participation financière de la Région et du Département.

# BUDGET 2026

## PRESENTATION DU BUDGET 2026 – BUDGET GENERAL

### – Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 846 K€ au lieu de 978 K€ en 2025 (hors virement à la section d'investissement et dotations aux amortissements).

### Les charges à caractère général (chapitre 011)

Budget 2026 : 223.8 K€ soit une diminution de plus de 69 K€ par rapport au BP2025 (- 23.6%)

Ajustement en 2026 de certains postes à la baisse pour être au plus près des dépenses réelles :

- Location bureaux + charges locatives : 14 000 € (17 275 € en 2025)
- Honoraires : 20 000 € (25 000 € en 2025)
- Expositions : 60 000 € (100 000 € en 2025)
- Frais de colloques et séminaires : 1 000 € (15 000 € en 2025)

A noter que la taxe foncière de Chauvet 2 est réglée par notre syndicat (compte 63515) mais est remboursée par le Délégué. En 2025 une enveloppe de 59 000 € avait été prévue lors du vote du budget. Celle-ci s'est élevée en réalité à 66 412 €. En 2026, il est proposé d'inscrire 69 000 €.

### Les charges de personnel (chapitre 012)

Budget 2026 : 310 K€ soit un montant identique à 2025

L'équipe du SMERGC est composé au 1<sup>er</sup> janvier de quatre personnes : un directeur, un chef de projet culturel, une gestionnaire administrative et financière, et un chef de projet coopération décentralisée et responsable du suivi technique du site Chauvet 2.

Lors du Comité Syndical en date du 17 décembre dernier, il a été acté la création d'un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité à temps non complet pour participer à la finalisation de l'écriture du 3<sup>ème</sup> plan de gestion UNESCO (2025-2029) de la grotte Chauvet/Pont d'Arc. Un contrat de 4 mois à pour une durée hebdomadaire de service de 14/35<sup>ème</sup> a été signé avec Frédéric SADORGE.

Les frais de personnel s'établiront au total pour 2026 à 310 300 €, somme identique à 2025. Cette hypothèse prend en compte le financement des postes suivants :

- Un directeur général - Attaché territorial principal - Titulaire
- Une Gestionnaire administrative et financière - Rédacteur principale de 1<sup>ère</sup> classe - Titulaire
- Un chef de projet culturel - Attaché de conservation du patrimoine - Contractuel sur un poste à temps complet. Celui-ci a été budgété sur une année entière. L'agent actuellement en poste a vu son contrat renouvelé pour 6 mois au 1<sup>er</sup> janvier.
- Un chef de projet coopération décentralisée et responsable du suivi technique du site Chauvet 2 - Ingénieur Territorial - Contractuel sur un poste à 80% (28 heures). Celui-ci a été budgété sur une année entière. Le contrat de l'agent actuellement en poste

prend fin au 30 juin 2026. A noter qu'une partie du salaire de ce dernier est refacturé au budget annexe (Prévision 2026 : 31 K€).

## Les autres charges de gestion courante (chapitre 65)

Budget 2026 : 134.9 K€ soit une diminution de l'ordre de 32 K€ par rapport au BP2025 (- 19.2%)

Détail des subventions aux associations :

	Prévu 2025	Réalisé 2025	Budget 2026
Grotte de la main	16 000 €	(Pris en charge budget FICOL - AFD)	0 €
Universcience (Chauvet2)	80 000 €	8 000 € (avance)	72 000 €
AMI Préhistoire	30 000 €	30 000 €	30 000 €
<b>Total</b>	<b>126 000 €</b>	<b>38 000 €</b>	<b>102 000 €</b>

## Les charges financières (chapitre 66)

L'évolution de ces dépenses est en lien avec le remboursement de la dette. Les intérêts diminuent en fonction du remboursement en capital de la dette. En 2026 le montant des intérêts à budgéter s'élève à 158 698 € (207 645 € en 2025).

Budget 2026 : 158 K€ soit une diminution de l'ordre de 49 K€ par rapport au BP2025 (207 K€)

## Les charges exceptionnelles (chapitre 67)

Budget 2026 : 0 K€ soit une diminution de 123 K€ par rapport au BP2025 (123 K€)

A ce stade, aucune dépense exceptionnelle n'est à provisionner. En 2025, la somme prévue (123 K€) correspondait à l'annulation du titre de la taxe d'aménagement pour donner suite au jugement du Tribunal Administratif, titre qui a été réémis pour le même montant (compte 70878).

## Les recettes de fonctionnement

Le budget 2026 permet de maintenir la dotation statutaire prévue à l'article 12 des statuts à 25 000 € pour la Région et le Département (hors remboursement des annuités d'emprunt). Cette participation des membres est appelée chaque année et permet d'assurer une partie des dépenses régulières nécessaires au fonctionnement du syndicat.

## Les produits de service (chapitre 70)

Budget 2026 : 100 K€ soit une diminution de l'ordre de 294 K€ par rapport au BP 2025 (394 K€)

Ce chapitre en 2026 comptabilise la refacturation du salaire du chef de projet coopération décentralisée sur le budget annexe FICOL (31 K€ en 2026 contre 28.5 K€ en 2025) ainsi que le remboursement de la taxe foncière par Chauvet 2. En 2025 une enveloppe de 59 000 € avait été prévue lors du vote du budget. Celle-ci s'est élevée en réalité à 66 412 €. En 2026, il est proposé d'inscrire 69 000 €.

En 2025, une somme de 306 K€ avait été prévue pour la réédition du titre de la taxe d'aménagement due par Chauvet 2. Cette somme avait été comptée en double par erreur.

## Les dotations et compensations (chapitre 74)

Budget 2026 : 189.5 K€ soit une diminution de l'ordre 468 K€ par rapport au BP 2025 (657.3 K€)

Le financement des dépenses de fonctionnement sera assuré par les dotations statutaires de fonctionnement de la Région et du Département à hauteur de 25 000 € chacune (**au lieu de 225 000 € comme initialement prévu au BP 2025**). Cette importante diminution témoigne de la bonne gestion du Syndicat ce qui permet de contribuer à l'effort demandé aux Collectivités territoriales.

Ces subventions sont appelées chaque année et permettent d'assurer les dépenses régulières nécessaires au fonctionnement courant du syndicat. Une partie du produit de la redevance versée par le délégataire permet de financer les nouveaux projets et les dépenses non récurrentes du syndicat.

## Autres produits de gestion courante (chapitre 75)

Budget 2026 : 803 K€ soit une évolution de l'ordre 40 K€ par rapport au prévisionnel 2025 (763 K€)

Ce chapitre comptabilise :

- Les différentes redevances versées par le délégataire dans le cadre de la DSP portant sur la gestion de l'espace de restitution Chauvet 2 ;
- La nouvelle redevance indexée pour le développement du photovoltaïque en toiture.

Modalités de calcul des différentes redevances de Chauvet 2 pour 2026 :

Valeur de l'indice de référence retenu pour le calcul de la redevance (FSD1)	Valeur initiale	Exercice 2025 183.40	Budget 2026 171.10
Redevance de contrôle	6 000 €	8 435 €	7 910 €
Redevance fixe	220 000 €	309 983 €	290 669 €
Redevance centre de conférence	71 430 €	97 975 €	91 884 €
Redevance variable (CA n-1)		353 223 €	373 123 €
Total des redevances		769 616 €	763 586 €

Le montant total de la redevance budgétée pour 2026 sera donc de 763 586 € H.T.

Une partie de la nouvelle redevance indexée concernant le photovoltaïque est également inscrite. Elle a été estimée à 35000 € dans l'hypothèse d'une mise en service de la centrale mi-avril 2026.

## Synthèse du budget 2026 de la section de fonctionnement :

Dépenses		Recettes	
011 - Charges à caractère général	223 800 €	70 - Produits de services	100 170 €
012 - Charges de personnel	310 300 €	74 - Dotations et compensations	189 517 €
65 - Autres charges de gestion courante	134 950 €	75 - Autres produits de gestion courante	803 586 €
66 - Charges financières	158 700 €	013 - Atténuation de charges	2 600 €
67 - Charges exceptionnelles	- €		
68 - Dotations - Provisions pour créances douteuses	18 541 €		
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>846 291 €</b>	<b>Total recettes réelles</b>	<b>1 095 873 €</b>
<b>042 - Opérations d'ordre entre sections</b>	<b>1 903 710 €</b>	<b>042 - Opérations d'ordre entre sections</b>	<b>1 832 500 €</b>
<b>Total dépenses fonctionnement</b>	<b>2 750 001 €</b>	<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>2 928 373 €</b>



La section de fonctionnement est en suréquilibre de 178 372 €, montant auquel il convient de rajouter la reprise de l'excédent de fonctionnement soit 2 185 454 €.

Ainsi le montant du virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement s'élève à 2 363 826 € (chapitre 023).

## Les dépenses d'investissement

La section d'investissement est constituée de 3 classes de dépenses :

- Les dépenses d'équipement,
- Le remboursement de la dette en capital,
- Les opérations patrimoniales (opérations d'ordre).

### Les dépenses d'équipement (chapitres 20/21/23)

L'année 2026 sera marquée par la poursuite des dépenses liées à des réalisations engagées par notre syndicat mais également par de nouveaux projets.

- Petits équipements :

Une enveloppe de 3 500 € est prévue pour le renouvellement de matériel de bureau, matériel informatique et de téléphonie (10 000 € en 2025).

- Etudes :

10 000 € sont prévus pour faire réaliser par le SDE07 le diagnostic énergétique de Chauvet 2.

- Travaux :

- Reprise étanchéité toiture accueil et installation de panneaux photovoltaïques : 560 000 €. L'installation et la mise en service des panneaux photovoltaïques d'une surface de 1400 m<sup>2</sup> de toiture est prévue pour un coût d'investissement de l'ordre de 600 000 €. Cet équipement a vocation à produire une puissance électrique de l'ordre de 290 kWh. Ces équipements seront financés par une redevance annuelle supplémentaire de 60 000 € versée par le délégataire. La mise en service est prévue mi-avril 2026.
- Espace Welcome : L'enveloppe financière globale du projet de 100 000 € est destinée à enrichir, renouveler et faire de cet espace un véritable lieu d'exposition pour mettre en valeur l'inscription de la grotte Chauvet au patrimoine mondial de l'UNESCO ainsi que le contexte géographique dans lequel elle s'inscrit (la combe d'Arc et les gorges de l'Ardèche). Il est proposé d'inscrire une somme de 15 000 € en 2026 et 85 000 € au budget 2027. Cette dépense est entièrement auto-financée.
- Programme économie d'eau : Au terme du diagnostic réalisé sur les consommations et économies d'eau de la grotte Chauvet 2 par le cabinet Antea Group, le Syndicat s'est engagé à installer notamment des cuves d'eau supplémentaires sur Chauvet 2 pour un montant prévisionnel total de dépenses de 260 000 €. Il est proposé d'inscrire une somme de 30 000 € en 2026 et 230 000 € au budget 2027. L'Agence de l'Eau pourrait financer ce programme à hauteur de 130 000 €.
- Refonte galerie de l'Aurignacien : Ce projet n'ayant pu être réalisé en 2025, il est proposé de le réinscrire en 2026. Pour mémoire, au vu de l'évolution des connaissances scientifiques, il est nécessaire, pour la crédibilité scientifique de l'exposition de remettre à jour certains contenus de cet espace. Pour cela, il est prévu une dépense d'investissement de 200 000 €. Cette dépense est entièrement auto-financée.
- Provision travaux GE/GR : une somme de 100 000 € est provisionnée pour que le Syndicat puisse prendre en charges des travaux de gros entretiens. A ce jour sont déjà planifiés :
  - La sécurisation de l'accès aux pompes de relevage,
  - L'installation de chenaux sur l'auvent de la galerie de l'Aurignacien,
  - La reprise de fuites derrière le restaurant,

- L'installation d'une échelle à crinoline sur le centre de conférence.
- Réaménagement giratoire entrée site : En collaboration avec le Département de l'Ardèche, il a été convenu de retravailler sur l'entrée du site. Le Département a pris en charge le nouvel aménagement du giratoire et le SMERGC l'encadrement de l'entrée du portail d'entrée par un muret en pierres. Il était prévu que le SMERGC participe à hauteur de 19 000 €, somme qui correspond à la quote part du syndicat dans l'opération.
- Provision pour travaux : une somme de 1 237 037 € est prévue pour réaliser des travaux sur site. Un programme est en cours de définition notamment en raison du vieillissement des équipements, des travaux devant être réalisés à court et moyen terme dont certains sont déjà identifiés (étanchéité toitures - reprise couvertines, auvent restaurant et bâtiment accueil, reprise oxydation pieds de la structure de l'anamorphose ainsi que les facettes extérieures, murs façades pierre délitées...).

## Le remboursement de la dette en capital (chapitre 16)

Budget 2026 : Le montant du capital à budgéter s'élève à 1 473 873 € (1 431 628 € en 2025) pris en charge à hauteur de 1 238 373 € par le Département et la Région et 235 500 € par le SMERGC.

## Les opérations patrimoniales (opérations d'ordre)

Budget 2026 : Le montant des opérations d'ordre en 2026 s'élève à 1 832 500 € dont 1 175 250 € d'écriture de neutralisation.

En ce qui concerne les travaux de l'Espace de restitution, ils sont supportés par le syndicat mixte et sont amortissables.

Afin de limiter l'impact financier de cet amortissement, une opération d'ordre budgétaire dit « de **neutralisation** des amortissements » est mise en place chaque année. Elle vise à neutraliser budgétairement la charge de l'amortissement des bâtiments avec la reprise des subventions d'équipement versées.

## Synthèse des objectifs 2026 de la section d'investissement :

Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
<b>Dépenses d'équipement</b>	<b>2 214 537 €</b>	13 - Subventions d'investissement	15 000 €
20 - Immobilisations incorporelles	10 000 €	138 - Autres Subventions d'investissement non transférables	1 238 374 €
21 - Immobilisations corporelles	48 500 €	1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé	380 757 €
23 - Immobilisations en cours	919 000 €	<b>Autofinancement</b>	<b>2 363 826 €</b>
<b>23 - Provision travaux</b>	<b>1 237 037 €</b>		
16 - Dette en capital	1 473 873 €		
<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>3 688 410 €</b>	<b>Total des recettes réelles</b>	<b>3 997 957 €</b>
040 - Opérations d'ordre entre sections	1 832 500 €	040 - Opérations d'ordre entre sections	1 903 710 €
<b>R001 - reprise déficit n-1</b>	<b>357 902 €</b>		
<b>Total dépenses investissement</b>	<b>5 878 813 €</b>	<b>Total recettes investissement</b>	<b>5 901 667 €</b>



# BUDGET ANNEXE FICOL - LAOS

## PREAMBULE

Le 4 juillet 2023, le SMERGC a reçu une notification d'octroi d'une subvention FICOL de la part de l'Agence Française de développement pour contribuer au financement de la phase 2 du Projet Khammouane – Ardèche Stratégie territoriale (KARST II) pour un montant de 850 450 €. Le 29 août 2024, un acompte de 680 360 € a été versée par l'AFD au SMERGC représentant 80% de la subvention octroyée.

## SITUATION FINANCIERE AU 31/12/2025

### Les résultats de l'exercice 2025

Résultat de la section de fonctionnement - Excédent	- 169 194.65 €
Résultat reporté exercice antérieur - Excédent	+ 472 939.95 €
Résultat global de clôture - Excédent	+ 303 745.30 €

L'exercice 2025 est déficitaire du fait qu'un acompte de 80% sur la subvention de l'AFD ait été encaissé sur l'exercice 2024 ce qui expliquait un résultat conséquent fin 2024.

Au 31/12/2025, l'excédent de clôture est de 303 745.30 € ce qui correspond au montant de l'acompte de la subvention non décaissé à ce jour.

	2023	2024	2025
<b>Chapitre 011 - Charges à caractère général</b>	<b>19 871 €</b>	<b>38 456 €</b>	<b>53 730 €</b>
611 – Prestation de services	- €	1 500 €	30 083 €
6215 – Frais de personnel (remboursement salaire BP)	18 229 €	35 271 €	23 667 €
Divers	1642 €	1 685 €	€
<b>Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante</b>	<b>74 422 €</b>	<b>74 671 €</b>	<b>115 444 €</b>
6532 – Frais de déplacement délégation élus	-	-	
65748 – Subvention 680 360 € TETRAKTYS	74 422 €	74 671 €	115 444 €
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>94 293 €</b>	<b>113 127 €</b>	<b>169 194 €</b>
<b>Subvention perçue</b>	<b>-</b>	<b>680 360 €</b>	<b>-</b>
<b>Résultat de la section de fonctionnement</b>	<b>- 94 293 €</b>	<b>+ 567 233 €</b>	
<b>Résultat reporté exercice antérieur</b>	<b>0</b>	<b>- 94 293 €</b>	<b>+ 472 940 €</b>
<b>Résultat global de clôture</b>	<b>- 94 293 €</b>	<b>+ 472 940 €</b>	<b>+ 303 745 €</b>

REÇU EN PREFECTURE

le 09/03/2026

Application agréée E-legalite.com

## LE BUDGET 2026

### Comptes 611 - Prestations de services - 47 K€ :

- Prestation Histoire & Culture (9 523 €)
- Prestation biodiversité faunistique & floristique (18 816 €)
- Prestation dessins d'interprétations géomorphologiques (4 500 €)

### Comptes 65748 - Subventions versées - 128 K€ :

Ce poste correspond au remboursement à TETRAKTYS de dépenses liées au projet avancées à cette association

- Plateforme observation peinture grotte de la main (14000 €)
- Salaire équipe TETRAKTYS France + Equipe terrain (55000 €)

*L'ensemble de ces dépenses est financé par la reprise de l'excédent correspondant à l'acompte de subventions perçu en 2024*

### Comptes 6215 - Frais de personnel :

Remboursement au budget principal du salaire du chef de projet coopération internationale au budget principal (31.5 K€)

### Dépenses diverses :

Déplacements agents (6 000 €)

Catalogues/imprimés (2 000 €)